

Compte rendu du 16 décembre 2021

Communauté de communes de Matheysine

Présents ⁽¹⁾ :

Membres du collège public : Jean-Louis GOUTEL (communauté de communes du Trièves), Jérôme FAUCONNIER (communauté de communes du Trièves), Michel TOSCAN (communauté de communes de Matheysine), Frank LAMOTTE (communauté de communes de l'Oisans), Marc CROSLAND (communauté de communes de l'Oisans), Valérie SECHIER (communauté de communes de Matheysine), Franck GONNORD (communauté de communes de Matheysine), Denis DELAGE (communauté de communes de l'Oisans), Bruno AYMOZ (communauté de communes de l'Oisans).

Membres du collège privé : Manuel LENAS (Directeur agence EDF une rivière un territoire), Ludovic CAPPELLI (Electralpes), Gilbert SCHAFFER (GEM), Dorothée BRUNEL (pdte de l'association Maison de Pays Trièves), Sylvain PASCAL (agriculteur du Trièves), Jean-François TROUSSIER (agriculteur), Olivier BLANCHE (Terre Vivante), Robert CUCHET, Gérald CAMELIO et Laurent CADENE (CE des Alpes).

Pouvoirs :

- Sylvain PASCAL à Jean-Louis GOUTEL
- Olivier BLANCHE à Dorothée BRUNEL
- Robert CUCHET à Manuel LENAS
- Bruno CARAGUEL à Bruno BERNABE
- Denis DELAGE à Bruno AYMOZ à partir de 16h30

Excusés :

- Sebastiano VACCARELLA (communauté de communes de l'Oisans), Denis DELAGE (communauté de communes de l'Oisans), Eric BONNIER (communauté de communes de Matheysine), Philippe VIAL (communauté de communes du Trièves), Frédéric SABOUREAULT (Alp Lignum), Laurent JONNET (Motte Viandes), Franck MORIZE (laiterie du Mont Aiguille), Jean-François TROUSSIER (agriculteur), Régis MARIE (Agent général d'assurance),
- Marilyn SAUVIGNET (Région AURA) et Stéphanie RENAUD (Département de l'Isère)

Assistaient à la réunion : Aymeric MELLET (gestionnaire du programme LEADER), Françoise EUDIER PONS (animatrice du programme LEADER).

⁽¹⁾ En présentiel ou en visio ou via un pouvoir

QUORUM :

Collège public: Nbre de présents : 8 Nbre de voix autorisées : 8	Nbre total de membres présents : 16 Nbre total de voix autorisées : 15
Collège privé : Nbre de présents : 8 Nbre de voix autorisées : 7	→le double quorum est atteint.

1. Introduction

Jean-Louis GOUTEL introduit la séance en remerciant les participants de leur présence (en visio ou en direct) ; il excuse également Marilyne SAUVIGNET, notre interlocutrice à la Région AURA.

Les modalités de fin de programmation envoyées à tous les porteurs de projet potentiels avec une date butoir de réception fixée au 29 octobre midi ont permis de récolter 38 projets dont 35 sont à étudier (3 projets inéligible, annulé ou bien non complété par les documents de base). Il indique ensuite la nécessité de procéder par étapes pour auditionner tous les porteurs de projet.

D'où 3 premiers comités de programmation (le 1^{er} au 01/12/21, le 2nd le **16/12** et le 3^{ème} le 06/01/22) et un Comité de programmation final le 20 janvier 2022 pour faire la synthèse des notes attribuées, les ajuster si besoin et définir les projets sélectionnés sur la base des meilleures notes obtenues et du budget FEADER disponible aujourd'hui (environ 1million d'€ sollicités pour 500 000 € disponibles).

Il fait également remarquer que les projets non retenus seront prioritaires (sur « liste d'attente ») si des reliquats à venir, ou des projets abandonnés permettent de les financer dans un second temps.

Enfin, un courrier sera envoyé à la Région (décidé en bureau) pour demander une enveloppe complémentaire sur la base du montant FEADER de ces derniers projets, sachant que l'ensemble des dossiers doivent être programmés avant la fin 2022.

Il est ensuite proposé au vote les résolutions suivantes, adoptées à l'unanimité des participants :

- Ne plus accueillir de porteurs de projet jusqu'au 30 juin 2022, l'enveloppe étant consommée
- Accueillir Laurent CADENE, représentant de la caisse d'épargne Rhône Alpes en remplacement de Gérald CAMELIO démissionnaire.

Point d'information par Jean-Louis GOUTEL :

Un courrier de la Région a été reçu en décembre, précisant qu'avec 25% de crédits en moins, la Région souhaite un regroupement des GAL pour en avoir seulement 12. Une réunion interGAL sera tenue le 14 janvier pour préciser les contenus attendus. L'AMI paraîtra au mois de mars avec une réponse attendue

pour fin 2022. Il s'agit pour tous de faire remonter des questions aux membres du bureau du GAL pour le 14 janvier.

Pour la région regroupement sur une logique départementale avec pour l'Isère un potentiel de 6 GAL dont certain les parcs sur des périmètres inter-départementaux. Le GAL pourrait être porté par une structure existante portant un GAL à ce jour. Questions : comment rester dans une logique de projet avec un périmètre aussi vaste ?

Ce changement implique un élargissement des GAL. Juridiquement, il pourra être créé un SIVOM ou une autre structure pour porter ces nouveaux grands GALs. Pour conséquences, entre autres, une moindre implication en tant que membre du COPROG. Au niveau de l'enveloppe, cela risque également d'être compliqué en terme de répartition territoriale. Cela va demander beaucoup plus d'ambition en terme de montage du dossier. Est-ce qu'il y aura vraiment des économies d'échelle ?

Les arguments de la Région sont centrés sur les économies de moyens pour le portage et le traitement administratif.

Proposition : retour de la réunion du 14 lors du prochain COPROG, le 27 janvier 2022.

1. Audition des porteurs de projet

❖ Programme de revitalisation du bourg centre de la Mure (voir diaporama) :

Nadine Bari, 1er adjointe, Marlène Boucher, DGS et Valentin Colle, chargé de mission Petite Ville de Demain présentent le projet (cf PPT).

Un certain nombre d'études sont à réaliser avant d'engager la revitalisation du bourg centre : par exemple, une étude sur la santé en partenariat avec l'ARS, notant des points faibles. La ville a intégré le dispositif Petite Ville de Demain et va donc engager un programme de revitalisation. Une réflexion plus large identifie 6 axes. Le programme de revitalisation concerne les études sur ces thématiques. L'objectif est de répondre à la fréquentation touristique du petit train. Trois phases en concertation avec les habitants sont prévues :

Phase 1 : le diagnostic (étude de mobilité sur déplacements et stationnements – étude sur le patrimoine – étude sur la stratégie commerciale par l'AURG)

Phase 2 : le plan guide c'est-à-dire les orientations sur 5/10/15 ans (exemple de la liaison entre le train et le centre-ville).

Phase 3 : définition de fiches actions spatio temporelles.

Différents partenaires dont l'AURG, des réunions de concertation sont sollicités : le Département, la banque des territoires comme partenaires financiers.

Le budget est estimé à 130 000 €, l'aide du LEADER permettant éventuellement de financer les études qui sont essentielles.

C'est un projet qui irrigue tout le territoire. Reproductibilité du projet sur la partie étude. Travail sur circuits courts (PAT). Le PVD est intégré dans le CRTE par exemple. Il irrigue tout le territoire et accompagne le développement du territoire et cette transition qui est en cours.

Le programme est prévu pour être financé en 2022. Il n'y a pas d'enveloppe financière spécifique PVD. La banque des territoires est le partenaire financier principal.

Les déplacements et le stationnement, le petit train de la Mure, l'attractivité du centre-ville et l'identité de La Mure (comment la valoriser ? quelle est-elle ?) seront étudiés – il faut du temps pour changer le regard sur la ville, encore empreinte d'une image négative – un travail d'étudiants sur le ressenti des jeunes sur La Mure est menée. Les chercheurs de l'UGA interviennent également sur le programme.

L'intérêt de ce projet est aussi la création de partenariats nouveaux (effet d'émulation) ; une méthode de travail très innovante avec ce projet d'ampleur.

Les études apporteront des réponses politiques aux habitants, avec des diagnostics de qualité.

Suite à une question : pas de protection des résultats des études. En conclusion, ce projet est global et évite le saupoudrage.

❖ **Création d'un espace de co working/café associatif sur la commune de Monteynard** (voir diaporama) :

Projet de réhabiliter un bâtiment patrimonial de la commune avec un café associatif et un espace de co working pour maintenir des emplois sur le territoire (télétravail notamment). Un besoin d'espaces partagés de bureaux. Une démarche écologique par rapport à la mobilité et pour répondre à une évolution de la société. La commune compte 500 habitants : le projet est adapté et proportionnel ; on dénombre une 30aine de personnes travailleurs indépendants. Un sondage a été lancé avec des personnes prêtes à accompagner la démarche. 5 postes de travail seront proposés. Le permis de construire est acquis. La commune est dans la phase de recherche de subventions.

Les travaux vont démarrer en début d'année afin d'avoir un bâtiment opérationnel fin 2022. Des entreprises locales seront sollicités même si l'AO n'est pas encore engagé. Démarche de redynamisation du village par rapport au risque de village dortoir.

Question : Le budget demandé au LEADER est-il dédié aux espaces partagés ? 60 m2 de bureaux. Jérôme Fauconnier pose la question du budget (300 000 €) et indique des aides possibles du Département.

Une association est en train d'être créée pour le café.

Question sur les normes PMR ? compte tenu de la surface, le permis de construire a été acquis tel quel.

❖ **Création d'une Maison d'Assistants Maternelles sur la commune de Saint Jean de Vaulx** (voir diaporama) :

Il existe aujourd'hui 0.39 places d'assistantes maternelles (AM) pour 10 habitants : le besoin de garde d'enfants est important – 17AM en moins dans les années à venir sur le CCM.

Les communes à proximité de l'agglomération sont très peu dotées et ont une demande forte à laquelle le projet peut répondre. Il y a une création de micro crèche à St Théofrey

Le service proposé servira à tout le Nord du territoire, où les habitations fleurissent (crise covid)

La commune est située à 2.4 km de Laffrey : la structure envisagée concernera 15 places de garderie et 4 AM

Les locaux sont à aménager – un AO est en cours de lancement.

2 associations se sont déjà manifestées pour créer une MAM : sur la commune : celui de « Ca vaulx le détour » à été retenu – l'autre projet concernait Vizille. La question de l'agrément est expliquée

Jérôme FAUCONNIER précise que le financement de la CAF et d'autres aides peuvent être acquises

Une demande de DETR et une demande au Département ont été faites, soit 80% de financement.

Travaux prévus s'élevant à 175 000 €.

❖ **Etude d'opportunité pour un projet d'aquaponie – communauté de communes de Matheysine:** (voir diaporama)

Carole DRUART, chargée de mission CCM et Alix COSSAN, agriculteur présentent le projet.

Il s'agit d'une initiative portée par la CCM qui part d'une idée de maraichers : l'objectif est transversal et collectif à travers une action innovante : l'aquaponie (voir PPT).

Globalement, il s'agit d'une symbiose entre culture de légumes et aquaculture en circuits fermés. Les végétaux poussent avec les nitrates venant des excréments des poissons. Certains légumes ne peuvent pas être élevés en aquaponie et complètent ceux produits à la ferme des vents (Alix Cossan). Les poissons sont également valorisés auprès des collectivités locales et des particuliers

La production est d'environ : 25 tonnes de légumes par an et 5 tonnes de poissons sur 3000 m² – elle emploie 3 personnes à temps plein + une personne pour le système de livraison + une personne pour l'aquaculture.

Les besoins en eau ? 90% d'économie par rapport à la culture classique

On est en Haute Valeur Environnementale niveau 3 mais pas en bio. Il existe des modèles dans le bordelais qui vont être visités par A. Cosson.

Coté planning : 6 mois de mise en place (au printemps 2023) puis pleine production.

Un projet innovant qui demande des investissements importants et une gouvernance adaptée.

Répond à la question de la pression foncière. Les terrils sont des surfaces non agricoles qui peuvent accueillir ce type de projet (Susville).

Création d'emplois et d'exploitations agricoles – allongement des périodes de production (montagne)

❖ **Acquisition d'une déchetterie mobile – communauté de communes de Matheysine** (voir diaporama) :

Il s'agit d'une solution innovante car cela permet de collecter au plus près de la population.

Site à une question, la surface nécessaire est de 450 m² quand le dispositif est déployé.

Le projet est fixé pour 2022.

❖ **Brasserie la Bière Percée à Pierre Chatel** (voir diaporama) :

Au 1^{er} juin 2021, naissance de La Bière Percée après 2,5 ans de brassage amateur et environ 130 recettes, avec une forte volonté d'expérimenter, de créer des bières uniques et innovantes ou en réponse à des demandes « sur-mesure ».

Rapidement, une révision de l'ampleur du projet dans les semaines suivant la création en raison de la satisfaction des clients (tissu associatif : Drac Nature – sou des écoles de Prunières – La Matheysine VTT – etc.) avec des partenariats sur le plateau uniquement (ferme des vents, etc.)

Les matières 1ères sont l'orge qui vient de Haute Savoie – le houblon du jardin des propriétaires– les fleurs de sureau également locales

Concernant la viabilité économique du projet, les coûts sont peu élevés car il y a beaucoup de travail manuel et l'objectif est de s'adapter à la demande du client. Par exemple, une « despé » artisanale a été réalisée à la demande des clients

On note une baisse de vente en fin d'été mais le mois de décembre est plutôt élevé (exemple : succès des calendriers de Noël et des marchés de Noël) ; l'objectif est de lisser un salaire sur l'année

Concernant le chiffre d'affaires : 40% de taxes – 60% du CA pour le salaire (entre 1500 et 1800 € net) – l'objectif est également de ne pas se développer trop pour ne pas se mettre en concurrence en terme de marché.

Le marché de la bière artisanale en pleine croissance et la subvention LEADER serait un coup de boost pour les projets (construction d'un préau, achat de cuves dimensionnées adaptées à la demande croissante/prévue).

❖ **Brasserie Matheysine – projet de développement de l'activité** (voir diaporama) :

- 2 emplois saisonniers créés (2 mois, 8 mois)
- Evolution constante des volumes produits et du CA de l'entreprise (voir diaporama)
- 10 bières différentes proposées
- Un approvisionnement en France – Distribution dans un rayon de 50 km (50% à la brasserie)
- Bouteilles consignées – réutilisation des emballages cartons – drèches valorisée pour l'alimentation animale – étiquettes écologiques – eau de pluie utilisée
- Planches apéritives + food truck / pizzeria pour accompagner la dégustation des bières

- Le projet concerne l'extension de la brasserie : point de vente, de stockage, de dégustation (terrasse)
- Des travaux réalisés avec des entreprises du plateau matheysin
- Une cuisine professionnelle pour proposer des planches plus élaborées
- Un drive fermier qui s'est installé le vendredi soir
- Création d'un emploi en CDI avec ce projet

Le bâtiment ne permet pas d'augmenter directement suffisamment les volumes actuels et la subvention LEADER permettrait le développement de l'activité.

❖ **Conciergerie de territoire – communauté de communes de Matheysine** (voir diaporama) :

Il s'agit d'un projet très hybride et adapté au territoire avec les modes de vie évolutifs : un relais de services de proximité, qui va s'adapter aux besoins du territoire. L'idée est de revitaliser des services existants ; L'objectif est aussi de créer des emplois faiblement qualifiés et non délocalisables.

Etude d'opportunité (LEADER demandé) : c'est la prestation d'un bureau externe qui concerne les dépenses demandées par LEADER. L'étude sera à démarrer dans le courant de l'hiver pour pouvoir « débrief » au cours de l'été.

Des modes de financements qui sont également hybrides (ex. entreprise d'insertion, travailleur indépendant).

Un périmètre Alpes Sud Isère à réfléchir à travers l'étude d'opportunité.

Un montage administratif à raisonner : il s'agit de construire le modèle de gouvernance. Différentes formes de portage juridique : SCIC, association avec collègues, etc. sont possibles.

❖ **HYMYBIKE** (voir diaporama) :

Société créée il y a 1 an avec 3 volets pour amener des services en Matheysine avec de la mobilité douce :

- Axe loisirs : nouvelles activités
- Axe mobilité utile : velotaf, PMR, ...
- Axe sport santé : refaire du sport de façon douce

Une rapport fort avec la transition énergétique et le développement durable dans ce projet (exemple, réparation des moteurs plutôt que rachat/économie circulaire)

Le projet du Capitole est d'installer la société dans un espace de travail plus grand (ancien cinéma de La Mure / proximité du petit train et projet de voie verte).

L'objectif serait de réhabiliter le bâtiment du Capitole, qui appartient à la mairie pour l'instant. Création d'une SCI pour racheter le bâtiment et investir dans le gros œuvre.

Création d'emplois : 1.5 ETP aujourd'hui et 3 ETP à pérenniser sur 2022

Innovation autour des services proposés plutôt que sur le technique.

4. Conclusion

Prochain Comité de Programmation le 06/01/2022 à 14h



Le Président du GAL Alpes-Sud-Isère

Vice-président de la Communauté de communes du Trièves